

Cadre de gestion



**Fonds de développement Jeunesse
Bourses pour projet personnel formateur**



Adopté le 6 décembre 2010

SOMMAIRE

Table jeunesse Papineau (TJP)	3
Portrait	3
Rôle du CLD.....	3
Mission de la table jeunesse	4
Objectifs :.....	4
Principes directeurs / valeurs	4
Priorités d'investissement :.....	4
Fonds de développement jeunesse.....	5
Objectifs.....	5
Principes directeurs / valeurs	5
Priorités d'investissement :.....	5
Critères d'admissibilité	5
Dépenses admissibles	6
Dépenses non admissibles.....	6
Modalités de versement	6
Date de dépôt des projets	6
Processus de traitement des dossiers.....	6
Suivi des projets.....	6
Bourses jeunesse – Projets personnels formateurs.....	7
Objectifs.....	7
Critères de sélection.....	7
Type de projet admissible.....	7
Bourses offertes	7
Dates de dépôt de projets	7
Processus de traitement des dossiers.....	7

TABLE JEUNESSE PAPINEAU (TJP)

Présentation et informations générales

Portrait

La jeunesse est un enjeu et un élément très important pour le développement d'une région. Les jeunes sont dynamiques et permettent à un territoire de se renouveler. Comme dans la majorité des milieux ruraux, la MRC Papineau est frappée par l'exode des jeunes vers les villes. Notre territoire est particulièrement touché par ce phénomène puisqu'il est situé au centre d'un triangle formé par Mont-Tremblant au nord, Gatineau à l'ouest et Montréal à l'est. Par contre, cette proximité est aussi une opportunité intéressante pour les jeunes familles qui veulent s'établir dans la région. L'implication des jeunes dans leur milieu de vie et la participation citoyenne sont autant de façon pour les jeunes de s'approprier leur région et de développer un milieu de vie dynamique à leur image. C'est dans ce contexte que le CLD Papineau et la Table jeunesse Papineau (TJP) travaillent activement à supporter les projets menés par et pour des jeunes pour contrer l'exode et profiter du dynamisme des jeunes pour valoriser le territoire.

Rôle du CLD

Par les discussions, les échanges et la mise en commun des efforts et des compétences de ses membres, la TJP permet au CLD de mieux adapter ses interventions aux besoins de son milieu. Le travail effectué par les membres de la TJP, en collaboration avec l'agent de développement du CLD, favorise la mise en œuvre de solutions concrètes pour faire face aux enjeux et relever les défis auxquels la MRC de Papineau est confrontée en matière de développement socio-économique dans le secteur de la jeunesse. Le CLD attribue un budget de développement annuel à la TJP. Ce sont les membres de la TJP qui gèrent, par recommandations au conseil d'administration, l'utilisation de ces fonds. Le conseil d'administration, ou la direction du CLD, peut demander à la TJP d'émettre des avis et recommandations pour lui permettre de prendre des décisions éclairées sur différents dossiers.

Mission de la table jeunesse

La Table jeunesse Papineau (TJP) a pour mission de concerter la jeunesse de la MRC de Papineau et de représenter ses intérêts auprès des différentes instances décisionnelles, locales et régionales.

Objectifs :

- 👏 Représenter les intérêts des jeunes de 12 à 35 ans de la MRC de Papineau.
- 👏 Contre l'exode rural, favoriser la rétention et développer un sentiment d'appartenance des jeunes en région.
- 👏 Favoriser la participation et l'intégration des jeunes dans la vie sociale, économique et politique sur le territoire de la MRC de Papineau.
- 👏 Augmenter la visibilité de la Table jeunesse et de ses actions auprès des élus municipaux, des jeunes et de la population en général.

Principes directeurs / valeurs

- 👏 Environnement et santé
- 👏 Entrepreneuriat et esprit d'initiative

Priorités d'investissement :

- 👏 Identité : sentiment d'appartenance, participation/responsabilité citoyenne, relations intergénérationnelles.
- 👏 Art et culture
- 👏 Développement du potentiel humain : persévérance scolaire, ouverture sur les possibilités et le monde, inclusion et égalités sociales.
- 👏 Transport collectif

FONDS DE DEVELOPPEMENT JEUNESSE

Critères d'admissibilité

Objectifs

- 👉 Favoriser la formation et l'apprentissage chez les jeunes
- 👉 Développer l'entrepreneuriat chez les jeunes
- 👉 Favoriser l'autonomie chez les jeunes
- 👉 Viser des retombées économiques et sociales dans le milieu
- 👉 Favoriser la revitalisation et la dynamisation des communautés locales dans la MRC Papineau

Principes directeurs / valeurs

- 👉 Environnement et santé
- 👉 Entrepreneuriat et esprit d'initiative

Priorités d'investissement :

- 👉 Identité : sentiment d'appartenance, participation/responsabilité citoyenne, relations intergénérationnelles.
- 👉 Art et culture
- 👉 Développement du potentiel humain : persévérance scolaire, ouverture sur les possibilités et le monde, inclusion et égalités sociales.
- 👉 Transport collectif

Critères d'admissibilité¹

- 👉 La demande doit être présentée par une coopérative, un organisme sans but lucratif (OSBL), un jeune parrainé par un organisme, un jeune entrepreneur ou un regroupement d'entreprises privées;
- 👉 Le formulaire, disponible auprès de l'agent de développement jeunesse ou sur le site www.tablejeunessepapineau.ca, doit être adéquatement rempli et déposé accompagné de tous les documents requis dans les délais demandés;
- 👉 Tout projet doit rencontrer un minimum de deux objectifs du Fonds et deux priorités d'investissement. Le projet doit aussi obligatoirement s'inscrire dans les deux principes directeurs / valeurs de la TJP;
- 👉 Les projets doivent promouvoir des initiatives réalisées pour et par les jeunes âgés entre 12 et 35 ans;
- 👉 Les projets doivent être accompagnés d'au minimum une lettre d'appui du milieu;
- 👉 Les projets ne doivent pas entrer en concurrence avec des programmes et projets existants;
- 👉 Les projets ainsi que leurs retombées doivent avoir un impact sur le territoire de la MRC Papineau;
- 👉 Le projet doit viser un équilibre budgétaire;
- 👉 Dans le cas d'une demande effectuée par un jeune entrepreneur, le projet doit être spécifique et ponctuel, c'est-à-dire qu'il ne doit pas faire partie des activités régulières de l'entreprise. De plus, le projet doit présenter un volet de responsabilité sociale et/ou environnementale et toucher directement les jeunes.
- 👉 Une seule demande par projet sera acceptée.

¹ Il est à noter que les projets à caractère religieux, politique, sexuel ou illégal ne sont pas admissibles. Secteurs exclus : commerces de détail, bars et restaurants, etc.

Dépenses admissibles

- 👉 Fonds de roulement (papeterie, publicité, impression et communication, télécommunications, etc.);
- 👉 Location et/ou achat d'équipement/matériel;
- 👉 Frais de transport;
- 👉 Formation;
- 👉 Assurances.

Dépenses non admissibles

- 👉 Salaires;
- 👉 Charges sociales.
- 👉 Certaines autres dépenses peuvent être refusées à la discrétion du comité.

Modalités de versement

80% du versement sera alloué dès l'acceptation du projet (prévoir un délai de 4 à 8 semaines après confirmation de l'appui financier au projet).

20% du versement sera alloué à la fin du projet. Un rapport financier ainsi qu'un rapport des activités devront être déposés préalablement (des pièces justificatives seront exigées).

L'aide financière sera versée sous forme de subvention, et ce, jusqu'à un maximum de 25% du projet, jusqu'à concurrence de 2 000 \$.

Date de dépôt des projets

- 15 février
- 15 mai
- 15 août
- 15 novembre

Le formulaire, disponible auprès de l'agent de développement jeunesse ou sur le site www.tablejeunessepapineau.ca, doit être adéquatement rempli et déposé accompagné de tous les documents requis dans les délais demandés;

Processus de traitement des dossiers

Les demandes doivent être acheminées à la Table jeunesse Papineau à l'adresse suivante :

CLD Papineau – Table jeunesse
266, rue Viger
Papineauville (Québec)
J0V 1R0

Par courriel :

a.beaudrysarazin@cldpapineau.ca

Les membres de la TJP auront à soumettre aux membres du conseil d'administration du Centre Local de Développement Papineau des recommandations et conditions pour une approbation finale.

Il est fortement suggéré de communiquer avec l'agent de développement jeunesse avant de présenter votre projet pour vérifier votre admissibilité et pour obtenir un soutien technique pour remplir la demande si nécessaire.

Suivi des projets

En acceptant la subvention, le promoteur s'engage à collaborer avec la Table Jeunesse Papineau dans une démarche de suivi, et ce, du début à la fin du projet.

Anabel Beaudry Sarazin
Agente de développement jeunesse
819-427-6243 poste 333
a.beaudrysarazin@cldpapineau.ca

BOURSES JEUNESSE – PROJETS PERSONNELS FORMATEURS

Critères d'admissibilité

Objectifs

- 👉 Acquérir des connaissances et des compétences
- 👉 Favoriser le mieux-être, le développement personnel et/ou l'intégration sociale
- 👉 Développer l'autonomie, la créativité et le sens de l'engagement
- 👉 Créer des retombées positives pour la collectivité

Critères de sélection²

- 👉 Pertinence des objectifs poursuivis et des moyens de réalisation
- 👉 Qualité, pertinence et faisabilité du projet
- 👉 Retombées et impacts sur les plans individuels et/ou collectifs
- 👉 Les candidats doivent être âgés entre 12 et 35 ans

Type de projet admissible

Insertion en emploi, retour aux études, arts/culture, communautaire, sport, agriculture, etc.

Les projets de voyage ne sont pas admissibles, à moins que ce ne soit une activité de retour ou qu'il y ait des retombées directes sur la communauté locale de la MRC Papineau.

Bourses offertes

Les bourses décernées seront d'un maximum de 500\$ par personne.

Dates de dépôt de projets

15 octobre

15 avril.

Le formulaire, disponible auprès de l'agent de développement jeunesse ou sur le site www.tablejeunessepapineau.ca, doit être adéquatement rempli et déposé accompagné de tous les documents requis dans les délais demandés;

Processus de traitement des dossiers

Les demandes doivent être acheminées à la Table jeunesse Papineau à l'adresse suivante :

CLD Papineau – Table jeunesse

266, rue Viger

Papineauville (Québec)

J0V 1R0

Par courriel :

a.beaudrysarazin@cldpapineau.ca

Les membres de la TJP auront à soumettre aux membres du conseil d'administration du Centre Local de Développement Papineau des recommandations et conditions pour une approbation finale.

Il est fortement suggéré de communiquer avec l'agent de développement jeunesse avant de présenter votre projet pour vérifier votre admissibilité et pour obtenir un soutien technique pour remplir la demande si nécessaire.

² Il est à noter que les projets à caractère religieux, politique, sexuel ou illégal ne sont pas admissibles.